



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2024.**

Nombre de Conseillers

En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09/12/2024.

Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET ; adjoints.

Bernard MICHAUD ; Thierry LEGER ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ; Julio CASTANEDA ; Frédérique MOISSET.

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Christine LECHON ; Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

D2024-21 DEBAT SUR LE RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 194 et 206,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article R101-1, et le cas échéant l'article L.153-27,

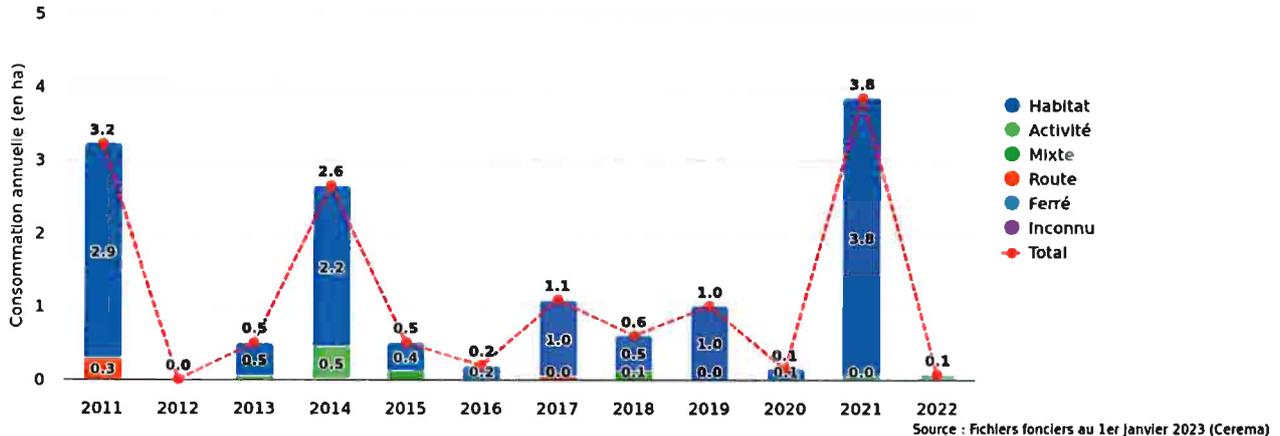
VU le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

VU le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,

Considérant l'indicateur obligatoire n° 1 intitulé « **Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares** »,

M. le Maire indique que la consommation d'espaces entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 représente pour le territoire de Chazey-Bons une surface de 13.80 hectares. Pour l'année 2021, la consommation s'élevait à 3.8 ha à destination de l'habitation.

Consommation annuelle d'espace par destination de Chazey-Bons entre 2011 et 2022 (en ha)



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- DE **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols,
- D'**APPROUVER** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,
- DE **TRANSMETTRE** le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre, au président de l'établissement public mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme (président de la structure porteuse du SCOT),
- D'**AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

